

APPROUVE
le 9 mars 2010

COMMISSION HARMOS ET HORAIRES SCOLAIRES (HHS)

N°10/2010

Procès-verbal de la séance du 2 mars 2010

Présent-e-s

Mesdames et Messieurs

Frédéric Wittwer (DIP-SG), Claude Goldschmid (DIP - SG), Michael Kleiner (DIP-SG), Teresa Skibinska (DIP-SG),
Bernard Riedweg (DGEP),
Nadia Keckeis (SCC-DIP)

Isabelle Widmer (ACG-Ville de Genève),

Claude Howald (GIAP), Didier Bellardant (GIAP),
Bernard Matthey (ARA),

Sandra Capeder (GAPP), Anne Thorel Ruegsegger (GAPP), Sandrine Comment (GAPP),

Julien Fiorina (SPG), Sabrina Duhoux (SPG), Nathalie Studli (SPG),

Claude Dupanloup (FASe), Nadia Mayor (FASe),

Peter Minten (CPM), Philippe Chanon (CMG), Katia Oppliger Siron (APFEGM), Guy Girod (ASPEM)

Sybille Bonvin (AGS)

Excusé-e-s:

Mesdames et Monsieur

Patrick Hess (DIP-SG), Paolo Cattani (Dir. d'établiss.), Manuel Schüle (DGCO),
Gilles Chamoux (SLJ),
Silvia del Bianco (IJD), Gérard Desmeules (APFEGM),
Elena Santiago (AGS)

Karin Müller (SRED), Daniela di Mare Appéré (SRED), Muriel Pecorini (SRED),
Marco Spagnoli (SRED)

* * *

F. Wittwer ouvre cette séance, initialement prévue le 16 février. Il ajoute avoir, dans son dernier courriel, d'ores et déjà annoncé la tenue d'une séance supplémentaire le 9 mars prochain et remercie les membres de la commission de leur disponibilité, sachant l'annonce tardive de cette nouvelle date.

F. Wittwer dit avoir adressé ce matin, en tant que Président de la Commission HHS, une réponse au courrier envoyé par M. Baud, Président de la SPG, lequel a donné une première réaction à chaud. Ces différents documents sont distribués aux membres de la commission pour information. Un certain nombre de documents ont par ailleurs, pour rappel, été transmis par voie électronique et d'autres sont remis aujourd'hui durant la séance:

- proposition d'horaire scolaire des élèves - nouvelle version
- format des questions posées dans le cadre de la consultation
- horaires scolaires actuels de cantons romands.

F. Wittwer propose, après l'approbation du PV de la dernière séance, de passer un moment sur le modèle proposé d'horaire scolaire, soit la nouvelle version qui propose un graphisme amélioré visant à mettre en évidence de façon plus nette et lisible ce qu'est l'horaire scolaire et de manière plus atténuée les moments pour les activités parascolaires "*facultatifs et disponibles selon les besoins identifiés par les communes*" (ajout demandé par l'ACG).

F. Wittwer juge important de rappeler une fois encore qu'aucune décision n'a été prise à ce jour sur l'horaire scolaire.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2010

K. Oppliger Siron indique avoir fait une intervention après que F. Wittwer ait parlé de la définition du temps scolaire (fin de point 2, page 5). Elle demande que la phrase suivante soit en conséquence ajoutée à cet endroit du PV:

"K. Oppliger Siron se pose la question de savoir s'il n'aurait pas fallu commencer par avoir un temps scolaire concrètement défini pour chaque cycle avant d'examiner les différents modèles horaires."

Le procès-verbal du 19 janvier 2010 est, sous réserve de ce complément, adopté par les membres de la commission.

2. Présentation du modèle scolaire soumis à la consultation: discussion

Présentation du projet de contenu de la "brochure explicative": améliorations à apporter et procédure de validation

F. Wittwer rappelle que la phase de consultation va commencer, qui doit ensuite permettre à la commission d'avancer par rapport à la mission qui lui a été assignée. L'exercice à effectuer aujourd'hui porte sur une première analyse de cette proposition d'horaire scolaire, notamment pour savoir quelles sont les remarques que les membres de la commission seraient conduits à faire pour améliorer les choses. **F. Wittwer** demandera ensuite à la commission de

confirmer le principe visant à proposer ce modèle à la consultation. Il précise que les personnes consultées auront la possibilité de se prononcer, avec plusieurs options à choix (très satisfaisant, plutôt satisfaisant, pas vraiment satisfaisant, pas du tout satisfaisant) ainsi que l'espace nécessaire pour indiquer sur quels points ce nouvel horaire scolaire pourrait être amélioré et pour préciser, le cas échéant, quelles sont les raisons majeures pour lesquelles ce nouvel horaire est jugé pas entièrement ou pas du tout satisfaisant. Les personnes sondées seront ainsi appelées à se prononcer sur les améliorations possibles, voire le rejet pur et simple de cette proposition d'horaire scolaire.

Le point le plus important à améliorer, souligne **F. Wittwer**, est la dotation d'enseignement prévue pour les différents cycles des 8 ans du primaire. Il est pour mémoire prévu de passer

- pour les années du cycle 1 à 23, 23, respectivement 27 et 32 périodes
- pour les années du cycle 2 à 32 périodes

tout en restant à 32 périodes pour les années du cycle 3.

Il a fallu, pour obtenir confirmation de ce qui était prévu dans le cadre du Plan d'études romand, et compte tenu de la nécessité d'offrir aux élèves genevois les mêmes conditions en matière de temps d'enseignement que dans les autres cantons, attendre la séance avec le Conseiller d'État le 15 février; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la séance de la commission initialement prévue le 16 février a dû être reportée.

F. Wittwer ouvre donc la discussion sur ce modèle d'horaire, pour en cibler les risques, les imprécisions, les éléments de cohérence avec les travaux de la commission et pour savoir, le cas échéant, s'il conviendrait de proposer d'autres modèles en lien avec celui-ci.

S. Capeder insiste sur le fait que remettre aujourd'hui en question le résultat des travaux signifie une remise en cause de tout le travail fourni et du temps passé en séances de commission; c'est la marque d'un irrespect total pour les membres de la commission et pour le travail conduit jusqu'ici.

S. Bonvin, qui était présente lors de la journée de travail du 17 novembre, dit avoir, à la lecture du courrier de la SPG, eu le sentiment de n'avoir pas vécu la même chose. Les représentants de la SPG ont alors très clairement affirmé ne pouvoir se prononcer sur aucun scénario, faute d'avoir consulté leur base.

Mme Bonvin note qu'il est plusieurs fois mentionné dans la lettre de la SPG que le sport n'est pas respecté dans les discussions; trois représentants du sport sont membres de la Commission HHS et parfaitement aptes à se faire entendre.

Mme Bonvin partage l'avis exprimé par Mme Capeder sur le fait que la réaction de la SPG est irrespectueuse tant des membres de la commission que du travail effectué. Elle rappelle que la journée du 17 novembre a débouché sur un consensus, au terme d'un processus démocratique, pour valider et proposer un scénario. Elle n'est pas d'accord que tout ce travail et tout ce temps passé soit aujourd'hui remis en question, simplement parce que l'un des membres ne peut consulter sa base! Elle juge que cet échange de courrier représente davantage une perte de temps que toutes les séances de la commission, comme le laisse entendre le courrier de la SPG.

F. Wittwer reconnaît que l'on peut effectivement avoir cette perception d'une consultation alibi, tronquée. Les risques de présenter un seul modèle ont été évoqués, et il importe de s'en préserver. La SPG agit comme partenaire dans cette commission; elle défend son analyse. Elle réagit aussi en tant que représentante des employés que sont les membres du corps enseignant primaire. Il est ici nécessaire de distinguer clairement deux éléments:

- les discussions relatives aux modalités de travail des enseignants et à leurs

conditions cadre, dans lesquelles la SPG est l'interlocuteur direct de l'État (relation employé - employeur) mais qui n'ont pas lieu d'être dans cette commission;

- le processus de travail sur l'horaire scolaire, pour lequel la présente commission a été mandatée.

F. Wittwer invite la SPG à soutenir cette démarche, qui pose visiblement un problème de compréhension. Il serait idéal que la SPG se rallie à cette étape de travail de la commission, tout en sachant que rien n'est encore joué à ce stade et qu'elle a parfaitement sa position à défendre.

F. Wittwer ne croit pas que le but de la SPG soit de dénigrer le travail effectué. Il insiste sur l'importance d'éviter d'entrer dans une logique d'échanges épistolaires.

Cl. Howald remercie F. Wittwer des modifications apportées à la proposition d'horaire scolaire, qui reflète la position arrêtée à l'issue de la journée de travail du 17 novembre; elle est parfaitement fidèle à ses conclusions qui visaient pour mémoire à proposer un horaire scolaire bien argumenté en laissant la place aux commentaires.

Cl. Howald sait par ailleurs gré à F. Wittwer d'avoir accédé à la requête de M. Rüttsche de l'ACG, en précisant que les activités parascolaires sont "facultatives et disponibles selon les besoins identifiés par les communes". Il y a en effet une vie à part le parascolaire. Les plages roses correspondent très clairement à cette ouverture à d'autres activités en dehors du temps scolaire. Cela impliquera aussi un certain nombre de modifications dans le texte, s'agissant de l'articulation entre les différents prestataires.

Cette nouvelle version reflète, poursuit **Cl. Howald**, la volonté du GIAP de développer des collaborations avec les partenaires, de trouver des aménagements du temps pour permettre aux enfants qui fréquentent les activités parascolaire de faire autre chose (cours de musique, de sport ou autre). Nous sommes ici, relève enfin **Cl. Howald**, en train de travailler sur un projet d'école et pas sur ce à quoi ressemblera le vote populaire sur l'initiative IN 141. Attention à ne pas mélanger les choses!

F. Wittwer souligne que les activités para et péri scolaires doivent avoir suffisamment de place; il pense ici notamment aux différents partenaires qui perdront du temps suite à la modification de l'horaire scolaire.

N. Studli tient à préciser que la base de la SPG ne voulait pas que ses représentants travaillent sur cette augmentation d'horaire scolaire. Dans les groupes de travail où ils étaient présents le 17 novembre, les représentants de la SPG ont toujours dit vouloir présenter à la consultation trois modèles; cette position, maintes fois répétées, est d'ailleurs clairement inscrite au PV, qui n'intègre en revanche aucune phrase précisant qu'un seul scénario sera proposé.

Plusieurs membres de la commission réfutent cette dernière affirmation.

F. Wittwer confirme que la SPG a toujours maintenu sa volonté de présenter trois modèles basés sur les trois scénarios principaux. M. Fiorina l'a d'ailleurs encore rappelé lors de la dernière séance. Reste maintenant à savoir si la SPG est prête à rejoindre la majorité des membres de la commission, pour dire que présenter trois scénarios n'apporterait pas d'éléments permettant de faire une proposition, en l'état des études et des travaux, de l'horaire scolaire que l'on peut raisonnablement mettre en place à Genève. Lancer une consultation sur trois modèles d'horaire ferait en somme perdre une année; or, **F. Wittwer** ne veut pas

faire en sorte que quiconque puisse penser que l'on cherche à reculer la concrétisation des éléments d'harmonisation scolaire, qui ne touchent, pour rappel, pas seulement à l'horaire scolaire.

F. Wittwer prend acte de la position de la SPG. Il espère, tout en comprenant les difficultés que peut rencontrer le comité de la SPG pour "consulter correctement sa base", que les représentants de la SPG au sein de cette commission rendront compte des travaux de manière cohérente, fidèle et objective, pour montrer que rien n'est encore décidé et que la consultation n'est pas "bidon".

Il avait aussi été dit le 17 novembre, relève **N. Studli**, que l'horaire scolaire ne serait pas augmenté pour le cycle élémentaire, alors que l'on parle maintenant d'augmentation dès les premiers degrés. Il est étonnant que le GAPP, qui s'était alors prononcé contre cette mesure, ne réagisse pas aujourd'hui.

F. Wittwer souligne que l'augmentation au cycle moyen était plus évidente, moins contestée. Dans l'élaboration des différents modèles, le cycle élémentaire a, un temps, été mis de côté, dans l'attente de savoir plus précisément quelles étaient les heures prévues à Genève et dans les autres cantons. Il convient par ailleurs de noter que l'essentiel de l'augmentation du temps d'enseignement s'agissant de la 1P correspond à une diminution du temps d'accueil ce qui paraît acceptable, les enfants et leurs parents ayant déjà eu le temps de s'habituer au rythme de l'école. L'exposé des motifs du Conseil d'Etat à l'appui de l'adhésion genevoise à l'harmonisation scolaire fait état d'un passage de 28 à 32 périodes pour les huit années. La question s'est donc posée au sein de la commission de savoir s'il était préférable de garder 4 jours pour le cycle élémentaire, avec ensuite 4 ½ jours pour le cycle moyen. C'était là une hypothèse forte qui a été investie par le DIP, lequel est toutefois arrivé à la conclusion que sous l'angle pédagogique, de l'enseignement ainsi que de la cohérence au niveau des dotations horaires, il était plus opportun d'équilibrer les choses, en introduisant l'augmentation aussi pour le cycle élémentaire. Il est apparu important que cette grande opération d'aménagement scolaire respecte plus strictement les horaires blocs. La proposition repose donc maintenant sur 4 ½ jours pour l'ensemble des huit ans, l'un des enjeux de la consultation étant de déterminer si une telle option est réaliste par rapport au cycle élémentaire, notamment aux deux années actuelles d'enfantine. Il convient de laisser à la consultation l'occasion de rendre ses conclusions sur ce point, quitte à voir ensuite si certains aménagements sont possibles, notamment pour les plus petits.

M. Dupanloup souhaite revenir sur le principe de la consultation. La FAS'e est tout à fait partie prenante avec la modélisation proposée ainsi que sur le fait d'avoir un seul scénario à mettre en consultation. Le scénario tel qu'il ressort du document présenté est totalement satisfaisant. Il est fait état dans la deuxième grille d'activités parascolaires facultatives; l'on pourrait aller encore plus loin en utilisant le terme d'activités "extra scolaires", voire "périscolaires". La partie explicative de la brochure met quant à elle bien en évidence le cheminement parcouru vers cet horaire-là. Tous les arguments sont ici réunis pour parler de véritable consultation, avec des arguments développés en faveur du modèle retenu ainsi que des arguments en faveur ou défaveur des autres modèles. La consultation reste parfaitement valable, dès lors qu'elle offre aux personnes sondées la possibilité de se positionner par rapport au modèle choisi.

F. Wittwer précise que tous les modèles d'horaire scolaire étudiés lors de la journée d'études, de même que les modèles proposés par les uns ou les autres des partenaires, seront disponibles sur le site, pour que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance. L'accès sera totalement ouvert

aux informations, aux éléments de documentation. Le secrétariat général du DIP prévoit aussi un support de présentation des travaux pour les différents partenaires au moment de la consultation.

M. Dupanloup ajoute que le dossier correspond aux attentes de la FAS'e. Un certain nombre de compléments sont néanmoins nécessaires pour chacun des partenaires respectifs.

M. Matthey avoue avoir de la peine à reconnaître ce qui s'est fait le 17 novembre au travers des différents courriers de la SPG. Un représentant de la SPG avait alors dit textuellement ne pas avoir le droit de s'exprimer sur les trois scénarios. Est-il donc possible de donner à un partenaire qui ne peut pas s'exprimer un droit de veto?

M. Fiorina reconnaît avoir dit cela au sein de son groupe de travail, sans avoir préalablement eu le temps de discuter d'une décision commune à la SPG. Il relève encore que l'association des délégués de la FEG est formellement opposée à toute augmentation d'horaire.

M. Matthey se dit dépassé par ce fonctionnement. Il aurait l'impression d'avoir été floué si tout était aujourd'hui remis en cause. Il entend encore les gens dire, le 17 novembre, qu'ils n'étaient pas persuadés de la perfection du scénario retenu mais qu'ils reconnaissaient la nécessité de trouver un compromis.

F. Wittwer juge que la consultation devrait donner un espace au débat au sein de la SPG, pour que les choses puissent avancer. Il rappelle qu'il n'y a pas à discuter sur le principe de cette augmentation des horaires scolaires. La décision a été prise au niveau politique. Le souci consiste ici à avancer en fonction des options définies démocratiquement au sein de cette commission.

K. Oppliger Siron reconnaît que cette journée du 17 novembre a été l'occasion de discuter, certes, mais la discussion a été limitée en raison de paramètres jugés incontournables et qui ont conduit à simplement éliminer certains des horaires possibles, tel que l'horaire continu par exemple.

F. Wittwer rappelle qu'il s'agissait d'une journée de travail, avec un certain nombre de contraintes imposées, notamment en termes de temps. Chaque modèle n'a pas pu être approfondi mais le travail préparatoire réalisé en amont a néanmoins permis d'analyser les choses dans le détail. Nous sommes encore dans une phase de modélisation. La consultation doit permettre de définir quels seront les impacts induits sur les différents partenaires, quelles seront les mesures à prendre pour que les prestations offertes ne soient pas préétablies.

K. Oppliger Siron revient sur la solution du sandwich proposé aux enfants à midi. Il conviendrait selon elle de réaliser une étude visant à privilégier des cuisines scolaires plus performantes, à mettre aussi en lien avec la hausse de fréquentation de cette "activité" qui nécessite plusieurs services successifs. La pause de 120 minutes doit en fait permettre à ces différents services de s'organiser, les enfants n'ayant pas besoin d'autant de temps pour déjeuner. Une étude devrait donc porter sur cet impératif, qui induit de fait l'élimination de certains scénarii.

F. Wittwer accepte d'intégrer ces éléments à la discussion qui a lieu, en disant que la pause de 120 minutes est pour lors inscrite dans le modèle retenu, en raison de problèmes importants et clairement identifiés que poserait une

réduction de cette pause, et en admettant que la perspective d'un raccourcissement est possible, moyennant certains aménagements. La question relève plus de l'accueil continu que de l'aménagement de l'horaire scolaire. Du point de vue de l'analyse sociale des choses, une telle option ne peut être exclue. **F. Wittwer** prend donc note de cette remarque, pour intégrer cette perspective et que les gens puissent y réfléchir dans le cadre de la consultation.

K. Oppliger Siron demande ce qu'il adviendra si le modèle proposé à la consultation est refusé.

F. Wittwer répond que le dépouillement de la consultation sera très probablement confié à un organisme spécialisé, de manière à assurer un dépouillement rapide qui mette en évidence les lignes fortes. Le poids donné aux réponses ne sera pas le même selon les différents partenaires, certains d'entre eux étant vraiment incontournables. L'analyse des résultats sera qualitative et pas le fruit d'une simple addition. La synthèse reviendra ensuite en commission pour déterminer quelles suites donner. En cas de rejet total, il conviendra de déterminer dans quelle mesure les raisons du refus sont fondamentales et de se remettre au travail...

S. Capeder note que cette commission, mandatée pour effectuer un certain travail, est composée de personnes représentant leurs groupements respectifs. Certains parents peuvent ne pas être d'accord avec le Comité du GAPP, de même que certains enseignants ne partagent pas forcément l'avis de la SPG. Les représentantes du GAPP au sein de cette commission ont compris les raisons pour lesquelles le DIP soutient l'augmentation de l'horaire scolaire pour le cycle élémentaire, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles défendent forcément cette position. Peut-être que les parents préféreront que l'augmentation soit pour tous, la consultation le dira. **S. Capeder** avoue être elle aussi dérangée par le fonctionnement de la SPG. Pourquoi relever aussi tardivement des choses qui auraient pu être dites plus tôt? Il est en outre dommage que les propositions de scénarios de la SPG n'aient pas été présentées en commission, qui n'a dès lors pas pu en discuter. Il est ennuyeux que le travail se fasse ainsi en aparté. La consultation doit maintenant avoir lieu; la commission sera alors plus à même de savoir quelle position prendre. S'agissant de la brochure, **S. Capeder** souligne que le texte n'est simplement pas accessible pour de nombreux parents. Il importerait en ce sens de produire un document plus synthétique, moins fastidieux.

F. Wittwer prend note de cette remarque. Il est important de trouver une base solide sur laquelle tout le monde puisse se référer. Pour ce qui est du travail qui se ferait en aparté, **F. Wittwer** tient à préciser concernant le dispositif de consultation que trois partenaires font partie du groupe de pilotage, soit l'ACG, la SPG et le GAPP. Entre chaque séance de la commission, des contacts ont lieu entre ces trois partenaires, des réunions d'ajustement sont organisées.

N. Mayor partage le souci exprimé par S. Capeder quant à l'accessibilité et à la lisibilité de la brochure, dont le contenu mériterait d'être moins technique. Elle s'interroge notamment sur la signification de l'explication - peu claire - relative à la fréquentation obligatoire aux degrés élémentaires (avant dernier paragraphe de la page 14): est-elle valable pour tous les degrés? Qu'est-ce qui est facultatif?

F. Wittwer répond que la possibilité de temps partiel est prévue, pour la première année en tout cas, à la demande d'ailleurs, sauf erreur, de l'ensemble des partis lors des délibérations sur les accords intercantonaux. Les modalités

restent toutefois à déterminer, tout comme le délai concerné.

B. Riedweg précise qu'à l'heure actuelle le temps partiel est prévu toute l'année en 1^{ère} enfantine, avec un échelonnement possible au cours de l'année; en ce qui concerne la 2^{ème} enfantine, le temps partiel est possible jusqu'au vacances d'automne, sachant qu'il est très peu demandé.

S. Duhoux relève que ce genre de séances est désagréable pour tout le monde. Le comité de la SPG est entré en matière sur la question en participant aux travaux, en proposant des scénarii, et cela en contradiction avec la base. Il lui est impossible d'aller plus loin aujourd'hui, vu la position des membres de la SPG.

S. Duhoux souligne encore que le groupe de pilotage précité par F. Wittwer s'est peu réuni, ce qui a posé le problème du lieu où évoquer certains sujets. Les travaux n'ont de ce fait pu avancer. La réflexion reste lacunaire au niveau de la pertinence des scénarios.

F. Wittwer juge normal que la SPG puisse poser des questions par rapport à des conditions cadre qu'elle souhaite négocier. Il peut aussi comprendre que la SPG réserve une prise de position par rapport à l'horaire scolaire. Mais il ne souhaite pas en revanche avoir l'impression qu'il s'agit là d'une tentative visant à empêcher les travaux d'avancer et c'est à ce niveau qu'il y a un décalage. Le plus grand changement pour l'enseignement primaire consistera à décrocher le nombre de périodes du titulaire (28) de celui des élèves (32), ce qui aura un impact beaucoup plus fort pour le corps enseignant que de passer, le cas échéant de 4 jours à 4 ½ jours.

P. Minten estime qu'une distinction doit être faite entre un groupe de travail et un groupe où chacun défend les intérêts de son milieu. Cette commission est en quelque sorte un groupe d'experts. L'expertise de **P. Minten** s'est étendue au fur et à mesure des travaux conduits et des études réalisées, ce qui lui permet d'acquérir aujourd'hui une certaine indépendance par rapport à ceux qu'il représente et il soutient la proposition de ne présenter qu'un modèle de 4 ½ jours.

Le modèle retenu est certes satisfaisant pour les enfants mais il pose un certain nombre de problèmes aux professeurs de musique ou de sport qui perdent ainsi ½ journée d'enseignement. Des aménagements devront en conséquence être trouvés afin de compenser cette perte qui a des implications sur l'emploi. Par ailleurs, il constate que dans le tableau comparatif des horaires scolaires des cantons romands, que le canton de Genève finit la journée plus tard que les autres cantons.

F. Wittwer reconnaît que l'un des enjeux du dossier réside dans la place laissée pour compenser la perte du mercredi matin. Il s'agit là d'une question politique, à poser en lien avec la volonté de donner un accès démocratique notamment à l'enseignement musical.

I. Widmer insiste sur le fait que la proposition faite aujourd'hui est le résultat d'un compromis, avec les réserves émises par l'ACG. Une réflexion est en cours à la Ville de Genève à propos de l'occupation des locaux, notamment le week-end, même si cela ne répond pas à tout; l'objectif est d'être prêt rapidement pour faire des propositions aux partenaires concernés.

Cl. Dupanloup revient sur le document d'explication, qui doit selon lui rester aussi étoffé, voire même plus, à l'échelon de chaque institution. Il faut aussi

pouvoir disposer d'éléments à communiquer, à adapter peut-être en fonction des partenaires, et laisser en conséquence la possibilité à chacun de faire son propre modèle en s'appuyant sur cette base et en l'adaptant à ses besoins propres.

Cl. Dupanloup pose en outre la question du devenir des remarques qui seront capitalisées à l'issue de la concertation. Ces éléments seront-ils rediscutés au sein de cette commission ou dans un autre cadre?

F. Wittwer prend note de ces observations qui portent sur la nécessité d'avoir un document accessible et plus réduit, tout en gardant une base de documentation étoffée. Chaque organisme pourrait compléter un cadre, en fonction de ses spécificités.

F. Wittwer demande aux membres de la commission de préciser, d'ici la prochaine séance, tous les éléments qui, dans la lecture ou relecture du document, paraissent inexacts, périlleux, inappropriés, incompréhensibles. Chacun est invité à faire une lecture critique, sans concession, de contenu ou d'explications à ajouter et de formulations inadéquates ou qui semblent ne pas correspondre à ce qui a été discuté à modifier. La version ainsi actualisée sera envoyée aux membres de la commission avant la fin de la semaine si possible. La liste exhaustive de toutes les instances consultées, dont les partis politiques, sera également transmise à tout le monde.

La consultation se fera en principe par voie électronique, avec l'envoi de la brochure, du questionnaire ainsi que de la liste des instances concernées.

F. Wittwer rappelle la règle du jeu, qui veut que chaque instance rende un questionnaire, en s'arrangeant pour donner une réponse commune.

N. Keckeis juge elle aussi que la brochure est trop complexe, impossible à remettre en l'état aux personnes à consulter dans les milieux culturels.

F. Wittwer précise que c'est un document de base, dont un certain nombre d'éléments peuvent être extraits. Il lui est toutefois impossible de rédiger un document spécifique pour chacun des partenaires.

S. Capeder relève l'impossibilité de donner cette brochure telle quelle aux parents. Le support à proposer à toutes les personnes consultées doit être un document papier extrêmement synthétique.

F. Wittwer dit vouloir travailler sur un power point résumé, simplifié, en format papier mais aussi téléchargeable.

Pour répondre à **G. Girod** qui souhaite savoir si les remarques faites aujourd'hui devront être "mailées" à **F. Wittwer**, celui-ci répond par la positive. Il ajoute qu'un document, qui réunira exhaustivement toutes les prises de position et commentaires, sera disponible au moment du débat parlementaire pour que les députés sachent précisément ce que chacun aura dit en termes de prise de position.

B. Riedweg estime que le questionnaire sur la consultation montre une ouverture dans la mesure où il permet à l'ensemble des organismes de se prononcer sur le scénario proposé. Cette possibilité offerte de réagir et d'ajuster les choses est le signe qu'il ne s'agit pas simplement d'une consultation alibi.

S'agissant de l'horaire scolaire retenu, **B. Riedweg** juge qu'il n'est pas pertinent de mettre les études surveillées pour les 1^{ère} et 2^{ème} enfantines, dès lors que ce sont deux années durant lesquelles les enfants n'ont pas de devoirs.

B. Riedweg évoque enfin le côté visuel du document, en relevant que le fait d'avoir indiqué en grisé et séparé les activités extra scolaires donne l'impression

que les études surveillées sont d'actualité tous les jours et pour tout le monde. Il serait plus opportun d'ajouter qu'elles sont facultatives.

F. Wittwer propose de dire plutôt "selon les besoins". Par ailleurs, il est correct de supprimer les moments réservés au ES pour les 1^E et 2^E.

B. Riedweg reconnaît qu'une marge est ainsi laissée: selon les besoins de l'enfant, de la famille ou encore de l'institution.

K. Oppliger Siron souhaiterait recevoir les documents distribués (nouvel horaire, horaires scolaires des cantons romands) par voie électronique.

F. Wittwer ajoute que la liste des questions sera encore revue au niveau scientifique et validée par les spécialistes de la manière de poser des questions.

D. Bellardant note un aspect qui manque dans le questionnaire, à savoir les conséquences de l'horaire sur les prestations offertes, comme par exemple la nécessité pour les cuisines scolaires de prévoir un repas le mercredi à midi.

F. Wittwer répond que certains partenaires seront appelés à faire des commentaires, qui relèvent davantage de la faisabilité du projet de loi et de l'étude des coûts induits.

A la demande de Cl. Dupanloup, **F. Wittwer** rappelle **l'échéancier prévu**:

- prochaine séance de la commission le mardi 9 mars, pour valider le dispositif;
- lancement de la consultation, annoncé par une conférence de presse fixée, sous réserve, au 23 mars.
Les membres de la commission (un délégué pour chaque partenaire) sont invités à y être présents et à intervenir le cas échéant pour répondre à des questions de journalistes;
- fin de la consultation: fin avril - début mai, à fixer en fonction des besoins de chaque institution.

F. Wittwer invite dans l'intervalle les membres de la commission à lui adresser (ou à son secrétariat) toute question qui pourrait se poser.

3. Divers

Cl. Dupanloup demande d'intégrer au PV la position exposée ci-dessous au titre de réaction du soussigné à la lettre de la SPG du 10.02.2010 mettant en cause la représentativité institutionnelle de certains membres de la Commission:

Sans vouloir m'exprimer sur la totalité des points soulevés par votre courrier cité en référence, ce qui ne m'appartient pas, je ne peux rester silencieux quant à la mise en cause du travail fourni par l'ensemble des participants dans le cadre de la Commission générale HHS. Je regrette que l'important investissement fourni par toutes et tous, pendant plusieurs mois, en vue de dégager des propositions au plus près de l'intérêt des enfants, se trouve ainsi nettement dévalorisé, pour ne pas dire plus,

En outre, il me paraît peu productif et pour le moins regrettable de jeter le discrédit sur certains représentants institutionnels au sein de la Commission générale HHS. Ces derniers sont, en effet, dûment mandatés par leurs instances respectives. Pour ce qui nous concerne plus particulièrement, les analyses et discussions menées lors des séances permettent d'alimenter les réflexions qui se déroulent en interne, dans le cadre de groupes de travail associant également les collaborateurs et collaboratrices, de même que nos partenaires associatifs. Soyez assurés que nous nous inspirons largement de ces courants de pensée lorsque nous avons à nous exprimer au sein de la Commission.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce bref commentaire, je vous adresse mes meilleurs messages.

Claude Dupanloup

Secrétaire général

FASe

Il importe en effet, juge **Cl. Dupanloup**, que soient signalées très clairement toutes les difficultés rencontrées par les membres de la commission à recevoir ce genre de propos, qui sont de l'ordre du "diviser pour régner".

**La prochaine réunion de la commission HHS
aura lieu**

**le mardi 9 mars 2010
de 17h00 - 19h00**

En Salle 2 du DIP

La séance est levée à 18h45.